



**Assemblée générale**

PROVISOIRE

A/47/PV.81  
8 janvier 1993

FRANCAIS

---

Quarante-septième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 81e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le mercredi 9 décembre 1992, à 15 heures

Président : M. GANEV (Bulgarie)  
puis : M. HAYES (Irlande)  
(Vice-Président)

Assistance économique spéciale et secours en cas de catastrophe : rapport de  
La Deuxième Commission [87]

Réduction des budgets militaires : rapport de la Première Commission [49]

Les progrès scientifiques et techniques et leurs incidences sur la sécurité  
internationale : rapport de la Première Commission [50]

/...

---

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence, Bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

La science et la technique au service du désarmement; examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire : transfert de techniques de pointe ayant des applications militaires : rapport de la Première Commission [51]

La vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la vérification : rapport de la Première Commission [52]

Amendement du Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau : rapport de la Première Commission [53]

Traité d'interdiction complète des essais nucléaires : rapport de la Première Commission [54]

Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient : rapport de la Première Commission [55]

Création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud : rapport de la Première Commission [56]

Conclusion d'arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes : rapport de la Première Commission [57]

Prévention d'une course aux armements dans l'espace : rapport de la Première Commission [58]

Application de la déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique [59]

- a) Rapport de la Première Commission
- b) Rapport de la Cinquième Commission

Désarmement général et complet [61]

- a) Rapport de la Première Commission
- b) Rapport de la Cinquième Commission

Examen et application du document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale [62]

- a) Rapport de la Première Commission
- b) Rapport de la Cinquième Commission

Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire [63]

- a) Rapport de la Première Commission
- b) Rapport de la Cinquième Commission

Armement nucléaire d'Israël : Rapport de la Première Commission [64]

Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination : rapport de la Première Commission [65]

Question de l'Antarctique : rapport de la Première Commission [66]

Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée : rapport de la Première Commission [67]

Application de la déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix [68]

- a) Rapport de la Première Commission
- b) Rapport de la Cinquième Commission

Examen de l'application de la déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale : rapport de la Première Commission [69]

Renforcement du régime défini dans le Traité visant à l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes : rapport de la Première Commission [142]

Programme de travail

La séance est ouverte à 15 h 15.

POINT 87 DE L'ORDRE DU JOUR

ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE : RAPPORT DE LA DEUXIEME COMMISSION (Partie I) (A/47/727)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au Rapporteur de la Deuxième Commission, qui va présenter le rapport de celle-ci.

M. BALZAN (Malte), Rapporteur de la Deuxième Commission

(interprétation de l'anglais) : J'ai l'honneur de présenter le rapport de la Deuxième Commission - document A/47/727 - sur le point 87 de l'ordre du jour, "Assistance économique spéciale et secours en cas de catastrophe". Un additif à ce document, contenant d'autres projets de propositions de décisions au titre du même point de l'ordre du jour, sera publié ultérieurement.

Au paragraphe 11 du rapport, la Deuxième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution intitulé "Assistance au Mozambique". Ledit projet a été adopté sans vote par la Deuxième Commission.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : S'il n'y a pas de proposition au titre de l'article 66 du règlement intérieur, je considérerai que l'Assemblée générale décide de ne pas débattre du rapport de la Deuxième Commission dont l'Assemblée est saisie aujourd'hui.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Les déclarations se limiteront donc aux explications de vote.

Les délégations ont clairement exprimé leur position en Deuxième Commission sur la recommandation de cette commission, position qui se trouve consignée dans les comptes rendus officiels pertinents.

Avant de nous prononcer sur la recommandation qui figure dans le rapport de la Deuxième Commission, j'aimerais informer les représentants que la procédure sera la même qu'à la Deuxième Commission.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 11 de son rapport (A/47/727).

Le projet de résolution, intitulé "Assistance au Mozambique", a été adopté par la Deuxième Commission sans vote.

Puis-je considérer que l'Assemblée entend faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 47/42).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant du Mozambique.

M. AFONSO (Mozambique) (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée vient d'adopter le projet de résolution intitulé "Assistance au Mozambique". Je tiens tout d'abord à exprimer la sincère gratitude de ma délégation à la communauté internationale représentée à cette Assemblée et en particulier à tous les auteurs du projet de résolution pour leur appui et leur geste renouvelé de solidarité avec le Mozambique et son peuple.

Comme les Membres le savent, mon pays traverse actuellement un délicat processus de transition; de la déstabilisation et de la guerre il va vers la paix, l'harmonie et la reconstruction nationale. La signature de l'Accord général de paix à Rome, le 4 octobre 1992, et l'entrée en vigueur du cessez-le-feu le 15 octobre 1992 ont ouvert un nouveau chapitre d'espoir dans notre histoire. En vertu des dispositions de l'Accord de Rome, nos objectifs

M. Afonso (Mozambique)

principaux les plus pressants sont maintenant l'instauration d'une paix durable, le renforcement de la démocratie et la promotion de la réconciliation nationale. Nous sommes fermement résolus à oeuvrer à la réalisation de ces objectifs afin de faire des aspirations de notre peuple une réalité concrète et tangible.

Le Secrétaire général a souligné très justement dans son rapport intitulé "Agenda pour la paix" que

"Pour être vraiment efficaces, les opérations de rétablissement et de maintien de la paix doivent également définir et étayer des structures propres à consolider la paix ainsi qu'à susciter confiance et tranquillité dans la population." (A/47/277, par. 55)

Telle est, à notre avis, l'essence de la résolution que vient d'adopter l'Assemblée. La consolidation de la paix doit être notre principale préoccupation en cette période d'après conflit si nous voulons éviter une résurgence de la violence dans notre pays. C'est dans ce cadre que la résolution invite la communauté internationale à seconder nos efforts internes en aidant le processus électoral, en fournissant une assistance d'urgence pour faciliter la réinstallation des réfugiés et des personnes déplacées et en appuyant les programmes de démobilisation des soldats. En outre, la résolution invite la communauté internationale et les organisations multilatérales à intensifier leur aide au développement et leur coopération avec le Mozambique afin de soutenir le processus de reconstruction nationale.

Je tiens à rappeler, dans ce contexte, que le Conseil de sécurité prendra bientôt une décision finale concernant la totalité des effectifs de l'Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ) à la lumière des recommandations faites par le Secrétaire général dans son rapport publié le 3 décembre dans le document S/24892. La décision du Conseil de sécurité représentera un jalon dans le soutien apporté au Mozambique et à son peuple en cette période critique. Cette décision s'accompagnera d'autres mesures et d'autres efforts de coopération de la communauté internationale dans la poursuite de cet objectif. A cet égard, je tiens à saisir cette occasion pour inviter, une fois de plus, les Etats Membres à participer pleinement et activement à la conférence des donateurs qui se tiendra à Rome les 15 et 16 décembre 1992 sous l'égide du Gouvernement italien, selon les dispositions

M. Afonso (Mozambique)

du Protocole VII de l'Accord général de paix. Cette conférence a pour objet de mobiliser l'appui international aux fins d'aider le Mozambique à faire face aux importants problèmes qui se posent à eux aujourd'hui dans les domaines suivants : programmes d'urgence, réinstallation des réfugiées et des personnes déplacées, réinsertion des soldats démobilisés et financement du processus électoral.

Les perspectives d'une paix durable sont aujourd'hui plus qu'un simple rêve pour notre peuple. Il faut donner sa chance à la paix en tenant compte de l'appel contenu dans cette résolution.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée a ainsi terminé cette phase de l'examen du point 87 de son ordre du jour.

## POINTS 49 A 59, 61 A 69, ET 142 DE L'ORDRE DU JOUR

REDUCTIONS DES BUDGETS MILITAIRES : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION  
(A/47/679)

LES PROGRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES ET LEURS INCIDENCES SUR LA SECURITE  
INTERNATIONALE : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/47/680)

LA SCIENCE ET LA TECHNIQUE AU SERVICE DU DESARMEMENT; EXAMEN DE L'APPLICATION  
DES RECOMMANDATIONS ET DECISIONS ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE A SA  
DIXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE : TRANSFERT DE TECHNIQUES DE POINTE AYANT DES  
APPLICATIONS MILITAIRES : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/47/681)

LA VERIFICATION SOUS TOUS SES ASPECTS, Y COMPRIS LE ROLE DE L'ORGANISATION DES  
NATIONS UNIES DANS LE DOMAINE DE LA VERIFICATION : RAPPORT DE LA PREMIERE  
COMMISSION (A/47/682)

AMENDEMENT DU TRAITE INTERDISANT LES ESSAIS D'ARMES NUCLEAIRES DANS  
L'ATMOSPHERE, DANS L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE ET SOUS L'EAU : RAPPORT DE LA  
PREMIERE COMMISSION (A/47/683)

TRAITE D'INTERDICTION COMPLETE DES ESSAIS NUCLEAIRES : RAPPORT DE LA PREMIERE  
COMMISSION (A/47/684)

CREATION D'UNE ZONE EXEMPTEE D'ARMES NUCLEAIRES DANS LA REGION DU  
MOYEN-ORIENT : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/47/685)

CREATION D'UNE ZONE EXEMPTEE D'ARMES NUCLEAIRES EN ASIE DU SUD : RAPPORT DE LA  
PREMIERE COMMISSION (A/47/686)

CONCLUSION D'ARRANGEMENTS INTERNATIONAUX EFFICACES POUR GARANTIR LES ETATS NON  
DOTES D'ARMES NUCLEAIRES CONTRE L'EMPLOI OU LA MENACE DE CES ARMES : RAPPORT  
DE LA PREMIERE COMMISSION (A/47/687)

PREVENTION D'UNE COURSE AUX ARMEMENTS DANS L'ESPACE : RAPPORT DE LA PREMIERE  
COMMISSION (A/47/688)

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LA DENUCLEARISATION DE L'AFRIQUE

a) RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/47/689)

b) RAPPORT DE LA CINQUIEME COMMISSION

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET

a) RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/47/691)

b) RAPPORT DE LA CINQUIEME COMMISSION



EXAMEN ET APPLICATION DU DOCUMENT DE CLOTURE DE LA DOUZIEME SESSION  
EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

- a) RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/47/692)
- b) RAPPORT DE LA CINQUIEME COMMISSION

EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET DECISIONS ADOPTEES PAR  
L'ASSEMBLEE GENERALE A SA DIXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE

- a) RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/47/693)
- b) RAPPORT DE LA CINQUIEME COMMISSION (A/47/761)

ARMEMENT NUCLEAIRE D'ISRAEL : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/47/694)

CONVENTION SUR L'INTERDICTION OU LA LIMITATION DE L'EMPLOI DE CERTAINES ARMES  
CLASSIQUES QUI PEUVENT ETRE CONSIDEREES COMME PRODUISANT DES EFFETS  
TRAUMATIQUES EXCESSIFS OU COMME FRAPPANT SANS DISCRIMINATION : RAPPORT DE LA  
PREMIERE COMMISSION (A/47/695)

QUESTION DE L'ANTARCTIQUE : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/47/696)

RENFORCEMENT DE LA SECURITE ET DE LA COOPERATION DANS LA REGION DE LA  
MEDITERRANEE : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/47/697)

APPLICATION DE LA DECLARATION FAISANT DE L'OCEAN INDIEN UNE ZONE DE PAIX

- a) RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/47/698)
- b) RAPPORT DE LA CINQUIEME COMMISSION (A/47/762)

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE  
INTERNATIONALE : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/47/699)

RENFORCEMENT DU REGIME DEFINI DANS LE TRAITE VISANT A L'INTERDICTION DES ARMES  
NUCLEAIRES EN AMERIQUE LATINE ET DANS LES CARAIBES : RAPPORT DE LA PREMIERE  
COMMISSION (A/47/700)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je prie le Rapporteur de la Première Commission de bien vouloir présenter les rapports de la Première Commission en une seule intervention.

M. ZALESKI (Pologne), Rapporteur de la Première Commission (interprétation de l'anglais) : C'est pour moi un grand honneur et un plaisir que de présenter aujourd'hui à l'Assemblée générale les rapports de la Première Commission concernant les points 49 à 59, 61 à 69, et 142 de l'ordre

M. Zaleski

du jour. Ces rapports se trouvent dans les documents A/47/679 à 689 et 691 à 700. Le rapport sur le point 60, intitulé "Armes chimiques et bactériologiques (biologiques)", publié sous la cote A/47/690, a été présenté par moi et examiné par l'Assemblée générale à la 74e séance, le 30 novembre.

A la session actuelle, la Première Commission était chargée d'examiner 23 points de l'ordre du jour. Les points 49 à 65, 68 et 142 de l'ordre du jour portaient sur des questions relatives au désarmement; les points 67 et 69 se rapportaient à des questions relatives à la sécurité internationale; et le point 66 se rapportait à la question de l'Antarctique. En outre, cette année la Commission avait à son ordre du jour, comme les autres grandes commissions, le point 105 intitulé "Planification des programmes".

Grâce au nouveau climat de relations politiques améliorées sur la scène internationale, la Première Commission a mené à bien son travail dans une atmosphère de coopération, de dialogue constructif et de conciliation. Tout au long des débats de la Première Commission cette année, on a constaté un net rapprochement des positions et un élargissement des terrains d'entente.

S'écartant de la pratique du passé, et dans le cadre de l'initiative en cours tendant à rationaliser davantage le travail de la Commission, la Première Commission a organisé son travail en deux grandes phases au lieu de trois. Un débat général combiné s'est tenu sur les points relatifs au désarmement et à la sécurité internationale; il s'agissait là d'un pas important dans la voie d'une approche plus intégrée et plus rationnelle et d'un précédent utile pour les futurs travaux de la Commission. Cette approche permet d'avoir une vue plus complète et plus pratique de la relation intégrale entre le désarmement et la paix et la sécurité internationales.

La Commission a consacré 21 séances cette année, du 12 au 28 octobre, au débat général combiné sur le désarmement et les points relatifs à la sécurité internationale. Au cours du débat général, la centaine de délégations qui ont fait part de leurs vues et de leurs préoccupations ont souligné l'importance que continuait d'avoir le désarmement et la maîtrise des armements dans l'ordre mondial naissant.\*

---

\* M. Hayes (Irlande), Vice-Président, assume la présidence.

M. Zaleski

L'esprit positif de coopération et d'accommodement qui a marqué le travail de la Commission a permis d'adopter 48 projets de résolution et de décision, 29 sans être mis aux voix, et c'est ainsi que pour la première fois le nombre de projets de résolution adoptés sans vote a dépassé les 60 %.

C'était également l'année où l'on a à nouveau mis l'accent sur des questions importantes telles que la non-prolifération des armes de destruction massive, le désarmement régional, le désarmement classique, les mesures de confiance, la vérification et les garanties de sécurité, toutes questions qui continuent à gagner du terrain à mesure que la Commission en discute. Autre effet du climat international en évolution, la Commission est parvenue à adopter sans vote des projets de résolution uniques portant sur des questions touchant la Conférence du désarmement et les négociations bilatérales sur les armes nucléaires. Ces faits et d'autres ont contribué à rendre la présente session qualitativement différente des sessions antérieures et, espérons-le, annoncent un avenir meilleur.

Sans aucun doute, l'adoption du projet de résolution sur la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'utilisation des armes chimiques et sur leur destruction - parrainé par non moins de 145 Etats Membres et adopté d'abord par la Première Commission puis par l'Assemblée générale sans être mis aux voix - représente une réalisation historique dans les annales de la Première Commission. La Convention est le premier accord global de désarmement, négocié sur une base multilatérale, éliminant toute une catégorie d'armes de destruction massive et leurs vecteurs. Elle prévoit aussi un régime de vérification très vaste et très détaillé, qui pourrait servir de cadre de référence à de futurs accords multilatéraux de maîtrise des armements. Etant donné que l'Assemblée, comme je l'ai dit, s'est déjà prononcée sur le rapport de la Première Commission à ce sujet, je vais maintenant passer à d'autres faits marquants de la présente session.

Avec l'adhésion d'un certain nombre d'Etats au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, les moratoires unilatéraux sur les essais nucléaires décidés par divers Etats dotés d'armes nucléaires et la prochaine conférence sur le Traité de non-prolifération, ont fait que les questions nucléaires ont occupé une place importante cette année encore à

M. Zaleski

l'ordre du jour de la Première Commission. En fait, sur les 48 résolutions adoptées par la Commission, 14 résolutions ont porté sur divers aspects du désarmement nucléaire.

Un accent tout particulier a été mis sur la question de la non-prolifération des armes nucléaires. A cet égard, la grande majorité des Etats Membres ont appuyé le projet de résolution amorçant les préparatifs de la conférence sur le Traité de non-prolifération de 1995.

Un traité complet d'interdiction des essais nucléaires reste la question la plus importante pour la communauté internationale, encore qu'une divergence de vues ait persisté quant aux méthodes permettant de parvenir au but. Il convient de noter que cette année une résolution unique sur la question a été adoptée par la Première Commission.

Compte tenu notamment de la résurgence de conflits nationaux, ethniques et religieux dans certaines parties du monde, les mesures de désarmement régional ont bénéficié cette année d'une attention particulière à la Première Commission. Un nombre accru de projets de résolution ont été adoptés à cet égard, traduisant l'opinion répandue que les approches mondiale et régionale du désarmement se complètent les unes les autres et pourraient donc être poursuivies en même temps pour favoriser la paix et la sécurité régionales et internationales. On a tout particulièrement reconnu l'importance et l'efficacité des mesures régionales de confiance dans la promotion du désarmement régional et la sécurité internationale.

M. Zaleski

Le projet de résolution qui traite de la transparence dans les armements a été adopté sans vote cette année, ce qui indique l'intérêt croissant porté à la transparence et aux mesures de confiance lorsque l'on s'attaque aux causes sous-jacentes des conflits. Cette année, le Registre sur les armes classiques des Nations Unies a été officiellement établi. Il convient de noter qu'un rapport établi par un groupe d'experts gouvernementaux sur la question a été présenté à cette session, qui contient un ensemble précis de procédures à suivre pour assurer le fonctionnement du Registre, en même temps qu'un formulaire standard et des suggestions pour permettre d'élargir au plus tôt la portée du Registre, notamment un examen en 1994 par un groupe d'experts convoqués à cette fin.

Une attention particulière a également été accordée à des questions telles que la prolifération des armes classiques et non classiques; la manutention, le stockage et la destruction sans risques des armes; la reconversion de la production et des services militaires à des fins civiles; la science et la technique au service du désarmement; la prévention d'une course aux armements dans l'espace; le désarmement et le développement; et les aspects non militaires de la sécurité internationale.

Le rapport (A/C.1/47/7) présenté par le Secrétaire général à la Première Commission le 28 octobre, intitulé "Nouvelles dimensions de la réglementation des armements et du désarmement dans la période de l'après-guerre froide", a incontestablement marqué l'un des grands moments du débat de la Commission cette année. Etant donné l'intérêt suscité par le rapport, la Commission a convoqué une réunion spéciale pour en discuter.

L'examen du rapport a donné à cette instance l'occasion d'un dialogue plus animé et plus ciblé entre les Etats Membres sur toutes les questions de désarmement de l'après-guerre froide, mettant particulièrement l'accent sur le rôle de l'Organisation des Nations Unies et de ses divers organes dans le domaine du désarmement et de la limitation des armements, et de leur corrélation, de leurs fonctions, de leurs ordres du jour et de leurs priorités dans le contexte d'un ordre mondial qui change rapidement. Afin de procéder à une nouvelle évaluation des questions susmentionnées et d'élaborer des recommandations concrètes et concertées sur les mesures à prendre, et de solliciter l'avis des Etats Membres sur le rapport du Secrétaire général, la Commission a décidé de reprendre ses travaux du 8 au 12 mars 1993 à New York.

M. Zaleski

Passant aux travaux de la Première Commission sur le point 66 de l'ordre du jour, "Question de l'Antarctique", il ressort des déclarations entendues que chacun est convaincu qu'il convient, pour le bien de toute l'humanité, que l'Antarctique soit préservée en tant que zone de paix, dont l'environnement sera protégé et où la liberté de recherche scientifique existera pour tous. Les délégations ont salué les accords réalisés au Sommet de Rio qui réaffirment le lien important qui existe entre le continent de l'Antarctique et l'environnement mondial. Il convient de noter que cette année un seul projet de résolution, un projet fusionné, a été adopté à ce sujet, ce qui montre l'évolution politique que connaît le monde d'aujourd'hui. Cependant le vote sur le projet de résolution a fait apparaître une divergence dans l'approche des questions concernant le fonctionnement du système du Traité sur l'Antarctique.

Enfin, j'indiquerai que dans le cadre des efforts destinés à rationaliser les travaux de la Commission le Président a organisé des rencontres officieuses du groupe à participation non limitée des amis du Président pour dégager et suivre les vues des délégations sur les moyens de rationaliser les aspects de fond et de procédure des travaux de la Commission. C'est aux réunions de ce groupe que la proposition tendant à reprendre les travaux de la Première Commission au début du mois de mars de l'année prochaine a pris forme pour la première fois, ce qui souligne le désir sincère des délégations de maintenir l'élan acquis vers la rationalisation pour aboutir à des propositions d'action concrètes.

Je tiens à terminer cette présentation des rapports en rendant un hommage bien mérité à ceux auxquels revient le succès des travaux de la Commission. Il convient à juste titre que j'adresse mes félicitations à toutes les délégations qui ont participé aux travaux de la Commission, dans un esprit d'harmonie et de coopération, pour rapprocher un tant soit peu l'humanité du but tant recherché de la paix et de la sécurité internationales.

Je tiens à mentionner tout spécialement le Président de la Commission, S. E. l'Ambassadeur Nabil Elaraby qui, par sa profonde connaissance des questions de désarmement et de sécurité internationale et ses talents de diplomate, a fourni à la Commission une présidence compétente et efficace.

M. Zaleski

Je voudrais également remercier les deux Vice-Présidents, M. Pasi Patokallio et M. Dae Won Suh, qui se sont acquittés de leurs responsabilités avec la plus grande compétence.

Je tiens également à exprimer ma satisfaction au Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Vladimir Petrovsky, pour son apport précieux, et au Directeur par intérim du Bureau des affaires de désarmement, M. Prveslav Davinic, pour sa participation active aux réunions de la Commission.

J'ai également grand plaisir à remercier chaleureusement le Secrétaire de la Première Commission, M. Sohrab Kheradi, dont la compétence, les grandes connaissances et la vaste expérience ont énormément contribué à l'heureuse et ponctuelle conclusion des travaux de la Première Commission. Je tiens également à remercier ses collaborateurs, qui ont beaucoup contribué au bon fonctionnement de la Commission, et plus particulièrement M. Mohammad Sattar, Mme Anita Mathur et Mme Nangnoi Amaritnant.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : S'il n'y a pas de proposition en vertu de l'article 66 du règlement intérieur provisoire, je considérerai que l'Assemblée générale décide de ne pas débattre des rapports de la Première Commission dont l'Assemblée est saisie aujourd'hui.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Les déclarations se limiteront donc aux explications de vote.

Les positions des délégations concernant les diverses recommandations de la Première Commission ont été clairement exposées en Commission et figurent dans les documents officiels pertinents.

Je voudrais rappeler aux membres qu'en vertu du paragraphe 7 de la décision 34/401, l'Assemblée générale est convenue que :

"Lorsqu'un même projet de résolution est examiné dans une grande commission et en séance plénière, les délégations, dans toute la mesure possible, doivent n'expliquer leur vote qu'une seule fois, soit en commission, soit en séance plénière, à moins que leur vote en séance plénière ne diffère de leur vote en commission."

Le Président

Je voudrais rappeler aux délégations, également en vertu de la décision 34/401 de l'Assemblée générale, que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et qu'à cette occasion, les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Avant de commencer à nous prononcer sur les recommandations contenues dans les rapports de la Première Commission, je voudrais informer les représentants qu'à moins qu'ils n'aient avisé le Secrétariat du contraire, il sera procédé au vote de la même manière qu'en Première Commission.



Le Président

Cela signifie que lorsqu'il a été procédé à un vote enregistré ou à un vote séparé par appel nominal, nous ferons de même.

J'espère aussi que nous pourrons prendre une décision sans vote sur les recommandations qui ont été adoptées sans vote à la Première Commission.

L'Assemblée générale va d'abord examiner le rapport (A/47/679) de la Première Commission concernant le point 49 de l'ordre du jour, intitulé "Réduction des budgets militaires".

Au paragraphe 5 de son rapport, la Première Commission informe l'Assemblée qu'aucun projet de résolution n'a été présenté au titre du point 49 de l'ordre du jour.

Puis-je donc considérer que l'Assemblée souhaite ainsi achever son examen du point 49 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant examiner le rapport (A/47/680) de la Première Commission concernant le point 50 de l'ordre du jour, intitulé "Les progrès scientifiques et techniques et leurs incidences sur la sécurité internationale".

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Angola, Argentine, Arménie, Australie, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, République centrafricaine, Tchad, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Chypre, République populaire démocratique de Corée, Djibouti, République dominicaine, Equateur, Egypte, El Salvador, Ethiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, République démocratique populaire lao, Liban, Lesotho, Libéria, Jamahiriya arabe libyenne, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Iles Marshall, Mauritanie, Maurice, Mexique, Micronésie (Etats fédérés de), Mongolie, Maroc,

Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République de Corée, Fédération de Russie, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Arabie saoudite, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Sri Lanka, Soudan, Suriname, Swaziland, République arabe syrienne, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Ouganda, Ukraine, Emirats arabes unis, République-Unie de Tanzanie, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zaïre, Zambie, Zimbabwe

Votent contre : France, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique

S'abstiennent : Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Tchécoslovaquie, Danemark, Estonie, Finlande, Allemagne, Grèce, Islande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, République de Moldova, Roumanie, Saint-Marin, Slovénie, Espagne, Suède, Turquie

Par 128 voix contre 3, avec 30 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 47/43).\*

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite ainsi achever son examen du point 50 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous passons maintenant au rapport (A/47/681) de la Première Commission concernant le point 51 de l'ordre du jour, intitulé "La science et la technique au service du désarmement", et le point 63 i), intitulé "Transfert de techniques de pointe ayant des applications militaires".

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 8 de son rapport.

---

\* Les délégations d'Antigua-et-Barbuda et du Ghana ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient voter pour.

Le Président

La Première Commission a adopté sans vote le projet de résolution intitulé "Le rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale, du désarmement et d'autres domaines connexes".

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 47/44).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite ainsi achever son examen du point 51 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée a également achevé à ce stade son examen du point 63 i) de l'ordre du jour.

Nous passons maintenant au rapport (A/47/682) de la Première Commission concernant le point 52 de l'ordre du jour, intitulé "La vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la vérification".

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 8 de son rapport.

La Première Commission a adopté sans vote ce projet de résolution.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 47/45).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite ainsi achever son examen du point 52 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous passons maintenant au rapport (A/47/683) de la Première Commission concernant le point 53 de l'ordre du jour, intitulé "Amendement du Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau".

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 8 de son rapport.

Un vote séparé a été demandé sur les paragraphes 1 et 2 du dispositif du projet de résolution. S'il n'y a pas d'objection, nous allons ainsi procéder.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, je vais maintenant mettre le paragraphe 1 aux voix.

Le Président

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Angola, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, République centrafricaine, Tchad, Chili, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Chypre, République populaire démocratique de Corée, Djibouti, Dominique, République dominicaine, Equateur, Egypte, El Salvador, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, République démocratique populaire lao, Liban, Lesotho, Libéria, Jamahiriya arabe libyenne, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Mauritanie, Maurice, Mexique, Mongolie, Maroc, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Arabie saoudite, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Sri Lanka, Soudan, Suriname, Swaziland, République arabe syrienne, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Ouganda, Ukraine, Emirats arabes unis, République-Unie de Tanzanie, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zaïre, Zambie, Zimbabwe

Votent contre : Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique

S'abstiennent : Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Tchécoslovaquie, Danemark, Estonie, Fidji, Finlande, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Iles Marshall, Micronésie (Etats fédérés de), Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Norvège, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Fédération de Russie, Samoa, Saint-Marin, Slovénie, Espagne, Suède, Turquie

Par 113 voix contre 2, avec 43 abstentions, le paragraphe 1 est maintenu.\*

---

\* Les délégations d'Antigua-et-Barbuda et de Sao Tomé-et-Principe ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient voter pour.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je vais maintenant mettre aux voix le paragraphe 2 du dispositif du projet de résolution qui figure au paragraphe 8 du document A/47/683. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Angola, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, République centrafricaine, Tchad, Chili, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Chypre, République populaire démocratique de Corée, Djibouti, Dominique, République dominicaine, Equateur, Egypte, El Salvador, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, République démocratique populaire lao, Liban, Lesotho, Libéria, Jamahiriya arabe libyenne, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Mauritanie, Maurice, Mexique, Mongolie, Maroc, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Arabie saoudite, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Sri Lanka, Soudan, Suriname, Swaziland, République arabe syrienne, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Ouganda, Ukraine, Emirats arabes unis, République-Unie de Tanzanie, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zaïre, Zambie, Zimbabwe

Votent contre : Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique

S'abstiennent : Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Tchécoslovaquie, Danemark, Estonie, Fidji, Finlande, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Iles Marshall, Micronésie (Etats fédérés de), Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Norvège, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pologne, Portugal, Roumanie, Fédération de Russie, Samoa, Saint-Marin, République de Corée, République de Moldova, Slovénie, Espagne, Suède, Turquie

Par 112 voix contre 2, avec 43 abstentions, le paragraphe 2 du dispositif est adopté.\*

\* Les délégations d'Antigua-et-Barbuda et de Sao Tomé-et-Principe ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient voter pour.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution dans son ensemble. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Angola, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunei Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, République centrafricaine, Tchad, Chili, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Chypre, République populaire démocratique de Corée, Djibouti, Dominique, République dominicaine, Equateur, Egypte, El Salvador, Ethiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, République démocratique populaire lao, Liban, Lesotho, Libéria, Jamahiriya arabe libyenne, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Mauritanie, Maurice, Mexique, Mongolie, Maroc, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, Fédération de Russie, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Arabie saoudite, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Sri Lanka, Soudan, Suriname, Swaziland, République arabe syrienne, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Ouganda, Ukraine, Emirats arabes unis, République-Unie de Tanzanie, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zaïre, Zambie, Zimbabwe

Votent contre : Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique

S'abstiennent : Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Tchécoslovaquie, Danemark, Estonie, Finlande, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Iles Marshall, Micronésie (Etats fédérés de), Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Norvège, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Samoa, Saint-Marin, Slovénie, Espagne, Suède, Turquie

Par 118 voix contre 2, avec 41 abstentions, le projet de résolution, dans son ensemble, est adopté (résolution 47/46).\*

\* Les délégations d'Antigua-et-Barbuda, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et de Sao Tomé-et-Principe ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient voter pour.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite ainsi achever son examen du point 53 de l'ordre du jour?

S'il n'y a pas d'objection, il en sera ainsi décidé.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le rapport suivant de la Première Commission a trait au point 54 de l'ordre du jour intitulé "Traité d'interdiction complète des essais nucléaires".

L'Assemblée va maintenant prendre une décision sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 8 de son rapport (A/47/684). Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Angola, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Bruméi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, République centrafricaine, Tchad, Chili, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Chypre, Tchécoslovaquie, République populaire démocratique de Corée, Danemark, Djibouti, Dominique, République dominicaine, Equateur, Egypte, El Salvador, Estonie, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Allemagne, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Islande, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Italie, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, République démocratique populaire lao, Lettonie, Liban, Lesotho, Libéria, Jamahiriya arabe libyenne, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Iles Marshall, Mauritanie, Maurice, Mexique, Micronésie (Etats fédérés de), Mongolie, Maroc, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Fédération de Russie, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Saint-Marin, Arabie saoudite, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovénie, Iles Salomon, Espagne, Sri Lanka, Soudan, Suriname, Swaziland, Suède, République arabe syrienne, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ouganda, Ukraine, Emirats arabes unis, République-Unie de Tanzanie, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zaïre, Zambie, Zimbabwe

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique

S'abstiennent : Chine, France, Israël, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Par 159 voix contre une, avec 4 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 47/47).\*

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite ainsi achever son examen du point 54 de l'ordre du jour?

S'il n'y a pas d'objection, il en sera ainsi décidé.

Il en est ainsi décidé

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous allons maintenant passer au rapport (A/47/685) de la Première Commission sur le point 55 de l'ordre du jour, intitulé "Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient".

L'Assemblée va maintenant prendre une décision sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport.

La Première Commission a adopté le projet de résolution sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 47/48).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite ainsi achever son examen du point 55 de l'ordre du jour?

S'il n'y a pas d'objection, il en sera ainsi décidé.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous passons maintenant au rapport (A/47/686) de la Première Commission, intitulé "Création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud", recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport. Un vote enregistré a été demandé.

---

\* Les délégations d'Antigua-et-Barbuda et de Sao Tomé-et-Principe ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient voter pour.



Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Angola, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bolivie, Botswana, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, République centrafricaine, Tchad, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Tchécoslovaquie, Danemark, Djibouti, Dominique, République dominicaine, Equateur, Egypte, El Salvador, Estonie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Allemagne, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Islande, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lettonie, Liban, Lesotho, Libéria, Jamahiriya arabe libyenne, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Iles Marshall, Mauritanie, Mexique, Micronésie (Etats fédérés de), Maroc, Mozambique, Namibie, Népal, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Moldova, Roumanie, Fédération de Russie, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Saint-Marin, Sao Tomé-et-Principe, Arabie saoudite, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovénie, Espagne, Sri Lanka, Soudan, Suriname, Swaziland, Suède, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ouganda, Ukraine, Emirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie de Tanzanie, Etats-Unis d'Amérique, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Zaïre, Zambie, Zimbabwe

Votent contre : Bhoutan, Inde, Maurice

S'abstiennent : Algérie, Brésil, Cuba, Chypre, Ethiopie, Indonésie, République démocratique populaire lao, Madagascar, Myanmar, République de Corée, Seychelles, Viet Nam, Yémen

Par 144 voix contre 3, avec 13 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 47/49).\*

---

\* La délégation d'Antigua-et-Barbuda a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite ainsi achever son examen du point 56 de l'ordre du jour?

Si je n'entends pas d'objection, il en sera ainsi décidé.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous passons maintenant au rapport (A/47/687) de la Première Commission sur le point 57 de l'ordre du jour, intitulé "Conclusion d'arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes".

J'invite les membres à porter leur attention sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Angola, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, République centrafricaine, Tchad, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Chypre, Tchécoslovaquie, République populaire démocratique de Corée, Danemark, Djibouti, Dominique, République dominicaine, Equateur, Egypte, El Salvador, Estonie, Ethiopie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Allemagne, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Islande, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, République démocratique populaire lao, Lettonie, Liban, Lesotho, Libéria, Jamahiriya arabe libyenne, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Iles Marshall, Mauritanie, Maurice, Mexique, Micronésie (Etats fédérés de), Mongolie, Maroc, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Fédération de Russie, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Saint-Marin, Sao Tomé-et-Principe, Arabie saoudite, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovénie, Espagne, Sri Lanka, Soudan, Suriname, Swaziland, Suède, République arabe syrienne,

Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ouganda, Ukraine, Emirats arabes unis, République-Unie de Tanzanie, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zaïre, Zambie, Zimbabwe

Votent contre : Néant

S'abstiennent : Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique

Par 162 voix contre zéro, avec 2 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 47/50).\*

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite ainsi achever son examen du point 57 de l'ordre du jour?

S'il n'y a pas d'objection, il en sera ainsi décidé.

Il en est ainsi décidé.

---

\* La délégation d'Antigua-et-Barbuda a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous allons maintenant examiner le rapport de la Première Commission sur le point 58 de l'ordre du jour, "Prévention d'une course aux armements dans l'espace".

L'Assemblée va se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport (A/47/688).

Un vote séparé sur le paragraphe 8 du dispositif du projet de résolution a été demandé. Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que l'Assemblée souhaite procéder ainsi.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je vais donc d'abord mettre au voix le paragraphe 8 du dispositif du projet de résolution figurant dans le document A/47/688. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Angola, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, République centrafricaine, Tchad, Chili, Chine, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Chypre, Tchécoslovaquie, République populaire démocratique de Corée, Danemark, Djibouti, Dominique, République dominicaine, Equateur, Egypte, El Salvador, Estonie, Ethiopie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Allemagne, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Islande, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Italie, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, République démocratique populaire lao, Lettonie, Liban, Lesotho, Libéria, Jamahiriya arabe libyenne, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Iles Marshall, Mauritanie, Maurice, Mexique, Mongolie, Maroc, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Fédération de Russie, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Saint-Marin, Sao Tomé-et-Principe, Arabie saoudite, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovénie,

Espagne, Sri Lanka, Soudan, Suriname, Swaziland, Suède, République arabe syrienne, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ouganda, Ukraine, Emirats arabes unis, République-Unie de Tanzanie, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zaïre, Zambie, Zimbabwe

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique

S'abstiennent : Israël, Japon, Micronésie (Etats fédérés de), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Par 159 voix contre une, avec 4 abstentions, le paragraphe 8 du dispositif est adopté.\*

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution dans son ensemble. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Angola, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, République centrafricaine, Tchad, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Chypre, Tchécoslovaquie, République populaire démocratique de Corée, Danemark, Djibouti, Dominique, République dominicaine, Equateur, Egypte, El Salvador, Estonie, Ethiopie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Allemagne, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Islande, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, République démocratique populaire lao, Lettonie, Liban, Lesotho, Libéria, Jamahiriya arabe libyenne, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Iles Marshall, Mauritanie, Maurice, Mexique, Mongolie, Maroc, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée,

---

\* La délégation d'Antigua-et-Barbuda a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour.

République de Moldova, Roumanie, Fédération de Russie, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Saint-Marin, Sao Tomé-et-Principe, Arabie saoudite, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovénie, Espagne, Sri Lanka, Soudan, Suriname, Swaziland, Suède, République arabe syrienne, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Turkménistan, Ouganda, Ukraine, Emirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie de Tanzanie, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zaïre, Zambie, Zimbabwe

Votent contre : Néant

S'abstiennent : Micronésie (Etats fédérés de), Etats-Unis d'Amérique

Par 164 voix contre zéro, avec 2 abstentions, le projet de résolution dans son ensemble est adopté (résolution 47/51).\*

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite ainsi clore l'examen du point 58 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le point suivant de notre ordre du jour concerne le rapport (A/47/689) de la Première Commission sur le point 59 de l'ordre du jour, "Application de la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique".

Etant donné que le rapport de la Cinquième Commission sur les incidences sur le budget-programme du projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 9 de son rapport n'est pas disponible, l'examen du rapport de la Première Commission sur le point 59 de l'ordre du jour est remis à une date ultérieure, qui sera annoncée.

Nous allons maintenant examiner le rapport (A/47/691) de la Première Commission sur le point 61 de l'ordre du jour, "Désarmement général et complet".

---

\* La délégation d'Antigua-et-Barbuda a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour.

Le Président

L'Assemblée est saisie de 12 projets de résolution - de A à L - recommandés par la Première Commission au paragraphe 38 de son rapport (A/47/691) et de deux projets de décision recommandés par la Première Commission au paragraphe 39 du même rapport.

Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui souhaitent expliquer leur vote avant le vote.

M. FOUATHIA (Algérie) : Ma délégation souhaite faire une explication de vote sur le projet de résolution figurant dans le document A/47/691, intitulé "Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires : la Conférence de 1995 et son comité préparatoire".

Lors du vote sur le projet de résolution A/C.1/47/L.6 au niveau de la Première Commission, la délégation algérienne avait adopté une attitude de non-participation volontaire au vote sur ce projet de résolution. Aujourd'hui, la délégation algérienne votera en faveur de ce projet de résolution en tenant à préciser qu'il s'agit là de favoriser une échéance qui, nous l'espérons sincèrement, apportera des correctifs tant indispensables à la promotion de l'universalité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

S'agissant précisément de cette échéance de 1995 que représente la Conférence d'examen du TNP, l'Algérie souhaite qu'elle soit une occasion appropriée pour dégager une nouvelle approche à l'égard de la question de la non-prolifération des armes nucléaires. Plutôt que de perpétuer une situation consacrant l'asymétrie entre droits et obligations des Etats suivant leur niveau de développement, il nous paraît indispensable de procéder à une reformulation du concept de la non-prolifération qui s'inspirerait de la nouvelle vision de la situation internationale émergeant en cette période d'après-guerre froide.

Pour ce faire, ma délégation estime qu'une approche concertée et intégrée doit nécessairement se substituer à l'approche discriminatoire et parcellaire pour tenir dûment compte de tous les aspects liés à la question de la non-prolifération des armes nucléaires. De l'avis de ma délégation, une réévaluation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en vue de l'amélioration de ses principales dispositions devra viser à atteindre un double objectif, à savoir, d'une part, empêcher réellement la prolifération

M. Fouathia (Algérie)

sous tous ses aspects et toute forme d'acquisition des armes nucléaires, amorçant ainsi le désarmement nucléaire, et, d'autre part, favoriser la coopération internationale pour garantir l'accès à la technologie nucléaire à des fins pacifiques au profit des pays en développement.

En 1995, il ne s'agira donc pas d'imposer la raison du nombre sur celle, plus valable, touchant au fond du problème de la non-prolifération, en prorogeant indéfiniment le TNP sans améliorer certaines de ses dispositions fondamentales. N'est-il pas juste et réaliste de concevoir la mise en oeuvre de mesures de non-prolifération à travers un régime qui procéderait du double souci non seulement d'empêcher l'apparition de nouvelles puissances nucléaires, mais aussi et surtout de viser à atteindre la réduction progressive, puis l'élimination à terme de tous les arsenaux nucléaires?

La même disponibilité et la même volonté manifestées tout récemment à l'égard de la question des armes chimiques nous semblent devoir prévaloir pour un même effort et un même résultat dans le domaine nucléaire.

Pour sa part, la délégation algérienne est disposée à prendre part à tout effort allant dans ce sens et à contribuer dans la mesure de ses moyens à la concrétisation de tels objectifs, qui devraient s'inspirer des nouvelles réalités de la société internationale.



M. RIVERO ROSARIO (Cuba) (interprétation de l'espagnol) : Avant que l'Assemblée se prononce, la délégation cubaine tient à expliquer son vote en ce qui concerne le projet de résolution A, sur la question du "Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires : la Conférence de 1995 et son comité préparatoire", contenu dans le document A/47/691. Comme chacun le sait, Cuba s'associe à l'objectif selon lequel il est nécessaire de prévenir la prolifération des armes de destruction massive et, dans ce cas particulier, des armes nucléaires sous tous leurs aspects, qu'il s'agisse de prolifération horizontale ou verticale. Néanmoins, notre pays n'a pas signé le Traité de non-prolifération des armes nucléaires car, comme on a déjà eu l'occasion de le dire précédemment, il considère que ce Traité est discriminatoire à l'égard des obligations qui y sont stipulées pour les Etats dotés d'armes nucléaires et pour les Etats qui ne détiennent pas d'armes de cette catégorie.

Aujourd'hui, Cuba joindra son vote à ceux qui seront exprimés en faveur de l'adoption du projet de résolution sur cette question, considérant qu'il s'agit avant tout d'un texte essentiellement de procédure et, en second lieu, parce que nous estimons que certaines des idées que reflète le projet permettent d'envisager à l'avenir l'organisation d'un échange, aussi bien entre les Etats parties qu'avec ceux qui ne sont pas parties au Traité, en vue d'essayer d'améliorer le contenu dudit Traité de manière à établir un juste équilibre des responsabilités pour que cet instrument international puisse acquérir un caractère véritablement universel. Tout cela, cependant, s'entend sans préjudice de la position de fond de Cuba à l'égard du Traité sur la non-prolifération.

M. AL-ATTAR (République arabe syrienne) (interprétation de l'arabe) : Ma délégation désire réaffirmer son plein appui aux efforts internationaux tendant à libérer la communauté internationale de la menace ou de l'emploi de la force, dans les cas où prévalent les principes de justice, de paix et d'égalité.

Ma délégation est disposée à participer à tout effort international engagé de bonne foi pour atteindre cet objectif. Elle souhaite attirer l'attention de l'Assemblée sur le fait que le projet de résolution A/C.1.47/L.18, intitulé "Transparence dans le domaine des armements", ne prend

M. Al-Attar (Rép. arabe syrienne)

pas en considération la situation particulière du Moyen-Orient, où le conflit israélo-arabe persiste en raison de l'occupation continue des territoires arabes par Israël et du refus de celui-ci d'appliquer les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Cela est également dû au fait qu'Israël possède les armes de destruction massive les plus mortelles et dispose des capacités nécessaires pour fabriquer, mettre au point et stocker les armements les plus perfectionnés pour lesquels la transparence en ce qui concerne Israël n'est que la partie visible de l'iceberg.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je vais mettre aux voix, l'un après l'autre, les 12 projets de résolution et les deux projets de décision. Quand on aura procédé à tous ces votes, les représentants auront encore une fois l'occasion d'expliquer leur vote.

L'Assemblée va d'abord se prononcer à propos des 12 projets de résolution recommandés par la Première Commission.

Le projet de résolution A est intitulé "Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires : la Conférence de 1995 et son comité préparatoire".

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, République centrafricaine, Tchad, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Chypre, Tchécoslovaquie, République populaire démocratique de Corée, Danemark, Djibouti, Dominique, République dominicaine, Equateur, Egypte, El Salvador, Estonie, Ethiopie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Allemagne, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Islande, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, République démocratique populaire lao, Lettonie, Liban, Lesotho, Libéria, Jamahiriya arabe libyenne, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Iles Marshall, Mauritanie, Maurice, Mexique, Micronésie (Etats fédérés de), Mongolie, Maroc, Mozambique, Myanmar, Namibie,

Népal, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Fédération de Russie, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Saint-Marin, Sao Tomé-et-Principe, Arabie saoudite, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovénie, Iles Salomon, Espagne, Sri Lanka, Soudan, Suriname, Swaziland, Suède, République arabe syrienne, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Turkménistan, Ouganda, Ukraine, Emirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie de Tanzanie, Etats-Unis d'Amérique, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zaïre, Zambie, Zimbabwe

Par 168 voix contre zéro, le projet de résolution A est adopté (résolution 47/52 A).\*

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous allons maintenant passer au projet de résolution B, intitulé "Interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi d'armes radiologiques".

La Première Commission a adopté le projet de résolution B sans l'avoir mis aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite procéder de même?

Le projet de résolution B est adopté (résolution 47/52 B).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous passons au projet de résolution C, intitulé "Interdiction de la production de matières fissiles à des fins d'armement".

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, République centrafricaine, Tchad, Chili, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Chypre, Tchécoslovaquie, République populaire démocratique de Corée, Danemark, Djibouti,

---

\* La délégation de l'Inde a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait s'abstenir.

Dominique, République dominicaine, Equateur, Egypte, El Salvador, Estonie, Ethiopie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Allemagne, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Islande, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Kirghizistan, République démocratique populaire lao, Lettonie, Liban, Lesotho, Libéria, Jamahiriya arabe libyenne, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Iles Marshall, Mauritanie, Maurice, Mexique, Micronésie (Etats fédérés de), Mongolie, Maroc, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Fédération de Russie, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Saint-Marin, Sao Tomé-et-Principe, Arabie saoudite, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovénie, Iles Salomon, Espagne, Sri Lanka, Soudan, Suriname, Swaziland, Suède, République arabe syrienne, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Turkménistan, Ouganda, Ukraine, Emirats arabes unis, République-Unie de Tanzanie, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zaïre, Zambie, Zimbabwe

Votent contre : Néant

S'abstiennent : Inde, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique

Par 164 voix contre zéro, avec 3 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 47/52 C).\*

---

\* La délégation de la France a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait s'abstenir.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution D est intitulé "Interdiction de déverser des déchets radioactifs".

La Première Commission a adopté le projet de résolution D sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution D est adopté (résolution 47/52 D).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le rapport de la Cinquième Commission relatif aux incidences financières sur le budget-programme du projet de résolution E n'étant pas disponible, l'examen de ce projet est reporté à une date qui sera communiquée ultérieurement.

Le projet de résolution F est intitulé "Deuxième Conférence des parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles".

La Première Commission a adopté le projet de résolution F sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution F est adopté (résolution 47/52 E).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution G est intitulé "Relation entre le désarmement et le développement".

La Première Commission a adopté le projet de résolution G sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution G est adopté (résolution 47/52 F).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution H est intitulé "Désarmement régional".

La Première Commission a adopté le projet de résolution H sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution H est adopté (résolution 47/52 G).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution I est intitulé "Etude des conceptions et politiques de sécurité axées sur la défense".

Le projet de résolution I a été adopté par la Première Commission sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution I est adopté (résolution 47/52 H).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant passer au projet de résolution J intitulé "Mesures de confiance et de sécurité et désarmement classique en Europe".

Le projet de résolution J a été adopté par la Première Commission sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution J est adopté (résolution 47/52 I).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution K est intitulé "Désarmement régional".

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, République centrafricaine, Tchad, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Chypre, Tchécoslovaquie, République populaire démocratique de Corée, Danemark, Djibouti, Dominique, République dominicaine, Equateur, Egypte, El Salvador, Estonie, Ethiopie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Allemagne, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Islande, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Kirghizistan, République démocratique populaire lao, Lettonie, Liban, Lesotho, Libéria, Jamahiriya arabe libyenne, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Iles Marshall, Mauritanie, Maurice, Mexique, Micronésie (Etats fédérés de), Mongolie, Maroc, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Fédération de Russie, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Saint-Marin, Sao Tomé-et-Principe, Arabie saoudite, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovénie, Iles Salomon, Espagne, Sri Lanka, Soudan, Suriname, Swaziland, Suède, République arabe syrienne, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Turkménistan,

Ouganda, Ukraine, Emirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie de Tanzanie, Etats-Unis d'Amérique, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zaïre, Zambie, Zimbabwe

Votent contre : Néant

S'abstiennent : Inde

Par 168 voix contre zéro, avec une abstention, le projet de résolution K est adopté (résolution 47/52 J).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution L est intitulé "Négociations bilatérales relatives aux armes nucléaires et désarmement nucléaire".

La Première Commission a adopté le projet de résolution L sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution L est adopté (résolution 47/52 K).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur les deux projets de décision recommandés par la Première Commission au paragraphe 39 de son rapport (A/47/691).

Le projet de décision I est intitulé "Transferts internationaux d'armes". La Première Commission a adopté ce projet de décision sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de décision I est adopté.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le projet de décision II est intitulé "Désarmement classique à l'échelon régional". Il a été adopté par la Première Commission sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de décision II est adopté.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent expliquer leurs votes ou leurs positions.

M. WATSON (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Les Etats-Unis n'ont pas participé au vote sur le projet de résolution G relatif au désarmement et au développement. Les Etats-Unis estiment que le désarmement et le développement constituent deux questions distinctes qui ne

M. Watson (Etats-Unis)

peuvent être considérées comme organiquement liées. En conséquence, les Etats-Unis n'ont pas non plus participé à la Conférence internationale, tenue sur cette question en 1987.

Ma délégation demande que les procès-verbaux des débats de ce jour indiquent que les Etats-Unis n'ont participé ni à l'examen de ce projet de résolution, ni à la prise de décision le concernant. Ma délégation saisit cette occasion pour dire à nouveau que les Etats-Unis ne se considèrent pas, et ne se considéreront pas, liés par les déclarations contenues dans le "Document final" de la Conférence internationale de 1987.



M. RIVERO ROSARIO (Cuba) (interprétation de l'espagnol) : Ma délégation souhaite expliquer sa position sur le projet de résolution K, sur le point "Désarmement régional" qui figure au document A/47/691 et qui vient d'être adopté. Aujourd'hui la délégation cubaine a voté en faveur du projet de résolution recommandé par la Première Commission. La délégation cubaine a procédé à une analyse approfondie et soigneuse afin de contribuer plus étroitement à l'examen de cette question, à laquelle nous attachons une signification particulière. Nous estimons qu'il y a dans ce texte des aspects très pertinents concernant cette question tels que, pour ne citer qu'un exemple, le fait que dans la réalisation des efforts des pays visant à promouvoir le désarmement régional, il faut prendre dûment en considération les caractéristiques particulières de chaque région conformément au principe d'une sécurité constante au niveau le plus bas possible des armements.

Notre délégation souhaite également se joindre aux délégations qui fournissent appui et encouragement à tous les efforts destinés à promouvoir les mesures de renforcement de la confiance aux niveaux régional et sous-régional devant contribuer à calmer les tensions régionales, comme l'exprime un des paragraphes du dispositif du projet de résolution. C'est pour ces raisons que ma délégation approuve ce texte.

Cependant, il existe des éléments qui contribuent à mettre en valeur l'importance et les possibilités de prendre des mesures dans le domaine du désarmement régional qui ne figurent pas dans le projet de résolution et qui devraient être examinés à l'avenir.

Des questions telles que la participation de tous les Etats de la région à l'adoption de mesures de désarmement régional, la nécessité de rechercher des solutions politiques et pacifiques aux conflits qui contribueraient à réduire les tensions afin de créer ainsi le climat de confiance nécessaire à l'adoption de mesures efficaces dans le domaine du désarmement régional, le fait que les initiatives régionales doivent bénéficier de l'appui de toute la région intéressée et du respect des Etats extérieurs à la région, et enfin, le fait que les Etats extérieurs à la région dotés de tout type d'installation ou de base militaire participent aux négociations de désarmement régional afin d'inclure ces installations dans le processus de négociation, voilà quelques-uns des aspects que ma délégation présente et souhaiterait voir figurer dans les futurs textes sur cette question.

M. Rivero Rosario (Cuba)

Nous estimons aussi qu'étant donné qu'il existe plus d'un projet de résolution sur la question du désarmement régional, à l'avenir il faudrait essayer de convenir d'un texte unique relatif à cette question qui regrouperait les intérêts et les positions de toutes les délégations.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée a maintenant achevé cette phase de son examen du point 61 de l'ordre du jour.

Nous allons passer au rapport de la Première Commission (A/47/692) concernant le point 62 de l'ordre du jour, "Examen et application du document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale".

L'Assemblée est saisie de six projets de résolution, A à F, recommandés par la Première Commission au paragraphe 25 de son rapport, et d'un projet de décision recommandé par la Première Commission au paragraphe 26. Une fois tous les votes achevés, les représentants auront de nouveau la possibilité d'expliquer leur vote.

L'Assemblée va d'abord se prononcer sur les six projets de résolution recommandés par la Première Commission au paragraphe 25 de son rapport.

Comme le rapport de la Cinquième Commission relatif aux incidences sur le budget-programme du projet de résolution A n'est pas disponible, nous allons renvoyer l'examen de ce projet de résolution à une date ultérieure qui sera annoncée.

Nous passons maintenant au projet de résolution B, intitulé "Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement". Le projet de résolution B a été adopté par la Première Commission sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution B est adopté (résolution 47/53 A).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution C, intitulé "Traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est", a été également adopté par la Première Commission sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution C est adopté (résolution 47/53 B).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous passons au projet de résolution D, intitulé "Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires".

Le Président

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, République centrafricaine, Tchad, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Chypre, République populaire démocratique de Corée, Djibouti, Dominique, République dominicaine, Equateur, Egypte, El Salvador, Ethiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, République démocratique populaire lao, Liban, Lesotho, Libéria, Jamahiriya arabe libyenne, Madagascar, Malawi, Malaisie, Maldives, Mali, Mauritanie, Maurice, Mexique, Micronésie (Etats fédérés de), Mongolie, Maroc, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, Fédération de Russie, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sao Tomé-et-Principe, Arabie saoudite, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Sri Lanka, Soudan, Suriname, Swaziland, République arabe syrienne, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Ouganda, Ukraine, Emirats arabes unis, République-Unie de Tanzanie, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zaïre, Zambie, Zimbabwe

Votent contre : Australie, Belgique, Bulgarie, Canada, Tchécoslovaquie, Danemark, France, Allemagne, Hongrie, Islande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pologne, Portugal, Espagne, Turquie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique

S'abstiennent : Arménie, Autriche, Estonie, Finlande, Grèce, Irlande, Israël, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Malte, Iles Marshall, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Samoa, Saint-Marin, Slovénie, Iles Salomon, Suède

Par 126 voix contre 21, avec 21 abstentions, le projet de résolution D est adopté (résolution 47/53 C).\*

---

\* La délégation de l'Argentine a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait s'abstenir.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution E est intitulé "Campagne mondiale pour le désarmement".

La Première Commission a adopté le projet de résolution E sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution E est adopté (résolution 47/53 D).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution F est intitulé "Gel des armements nucléaires". Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, République centrafricaine, Tchad, Chili, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Chypre, République populaire démocratique de Corée, Djibouti, Dominique, République dominicaine, Equateur, Egypte, El Salvador, Ethiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, République démocratique populaire lao, Liban, Lesotho, Libéria, Jamahiriya arabe libyenne, Madagascar, Malawi, Malaisie, Maldives, Mali, Mauritanie, Maurice, Mexique, Mongolie, Maroc, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sao Tomé-et-Principe, Arabie saoudite, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Sri Lanka, Soudan, Suriname, Swaziland, République arabe syrienne, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Ouganda, Ukraine, Emirats arabes unis, République-Unie de Tanzanie, Uruguay, Vanuatu, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Belgique, Bulgarie, Canada, Tchécoslovaquie, France, Allemagne, Hongrie, Israël, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, République de Moldova, Roumanie, Saint-Marin, Espagne, Turquie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique

S'abstiennent : Arménie, Australie, Autriche, Chine, Danemark, Estonie, Finlande, Grèce, Islande, Irlande, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Malte, Iles Marshall, Micronésie (Etats fédérés de), Nouvelle-Zélande, Norvège, Portugal, République de Corée, Fédération de Russie, Samoa, Slovénie, Iles Salomon, Suède, Zaïre

Par 121 voix contre 19, avec 27 abstentions, le projet de résolution F est adopté (résolution 47/53 E).\*

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous passons maintenant au projet de décision recommandé par la Première Commission au paragraphe 26 de son rapport (A/47/692). Le projet de décision est intitulé "Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique et Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes". La Première Commission a adopté le projet de décision sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée entend faire de même?

Le projet de décision est adopté.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée a ainsi achevé cette phase de son examen du point 62 de l'ordre du jour.

L'Assemblée examinera maintenant le rapport (A/47/693) de la Première Commission sur le point 63 de l'ordre du jour, "Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire".

L'Assemblée est saisie des six projets de résolution - A à F - recommandés par la Première Commission au paragraphe 27 de son rapport, ainsi que d'un projet de décision recommandé par la Première Commission au paragraphe 28 du même document.

Je vais soumettre l'une après l'autre à l'Assemblée les recommandations de la Première Commission.

L'Assemblée va d'abord se prononcer sur les six projets de résolution recommandés par la Première Commission au paragraphe 27 de son rapport.

---

\* La délégation de l'Argentine a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait s'abstenir.

Le Président

Nous prenons d'abord le projet de résolution A, intitulé "Rapport de la Commission du désarmement". Le projet de résolution A a été adopté par la Première Commission sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée générale entend faire de même?

Le projet de résolution A est adopté (résolution 47/54 A).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous passons maintenant au projet de résolution B, intitulé "Directives et recommandations pour une information objective sur les questions militaires". La Première Commission a adopté le projet de résolution B sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée entend faire de même?

Le projet de résolution B est adopté (résolution 47/54 B).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution C est intitulé "Semaine du désarmement". La Première Commission a adopté le projet de résolution C sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée entend faire de même?

Le projet de résolution C est adopté (résolution 47/54 C).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution D est intitulé "Application des directives pour des types appropriés de mesures de confiance". La Première Commission a adopté le projet de résolution D sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée entend faire de même?

Le projet de résolution D est adopté (résolution 47/54 D).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution E est intitulé "Rapport de la Conférence du désarmement". La Première Commission a adopté le projet de résolution E sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée entend faire de même?

Le projet de résolution E est adopté (résolution 47/54 E).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous passons maintenant au projet de résolution F, intitulé "Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement". Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, République centrafricaine, Tchad, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Chypre, Tchécoslovaquie, République populaire démocratique de Corée, Danemark, Djibouti, Dominique, République dominicaine, Equateur, Egypte, El Salvador, Estonie, Ethiopie, Micronésie (Etats fédérés de), Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Allemagne, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Islande, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, République démocratique populaire lao, Lettonie, Liban, Lesotho, Libéria, Jamahiriya arabe libyenne, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Iles Marshall, Mauritanie, Maurice, Mexique, Mongolie, Maroc, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Fédération de Russie, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Saint-Marin, Sao Tomé-et-Principe, Arabie saoudite, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovénie, Iles Salomon, Espagne, Sri Lanka, Soudan, Suriname, Swaziland, Suède, République arabe syrienne, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Turkménistan, Ouganda, Ukraine, Emirats arabes unis, République-Unie de Tanzanie, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zaïre, Zambie, Zimbabwe

Votent contre : Néant

S'abstiennent : Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique

Par 166 voix contre zéro, avec 2 abstentions, le projet de résolution F est adopté (résolution 47/54 F).



Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous passons maintenant au projet de décision recommandé au paragraphe 28 du rapport (A/47/693). Le projet de décision est intitulé "Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire". Le rapport de la Cinquième Commission sur les incidences financières du projet de décision sur le budget-programme figure dans le document A/47/761.

La Première Commission a adopté le projet de décision sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée générale entend faire de même?

Le projet de décision est adopté.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous avons ainsi achevé cette phase de notre examen du point 63 de l'ordre du jour.

Nous allons maintenant examiner le rapport (A/47/694) de la Première Commission sur le point 64 de l'ordre du jour, intitulé "Armement nucléaire d'Israël".

Je donne la parole au représentant de Maurice pour une explication de vote avant le vote.

M. CURE (Maurice) (interprétation de l'anglais) : La délégation de Maurice aurait voté contre le septième alinéa du préambule du projet de résolution si un vote séparé avait été demandé, mais elle votera pour l'ensemble du projet de résolution.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant prendre une décision sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 9 de son rapport. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Angola, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Bénin, Botswana, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Tchad, Chine, Comores, Cuba, Chypre, République populaire démocratique de Corée, Djibouti, Egypte, Gabon, Ghana, Guinée, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jordanie, Koweït, République démocratique populaire lao, Liban, Lesotho, Jamahiriya arabe libyenne, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali,

Mauritanie, Maurice, Maroc, Namibie, Niger, Nigéria, Oman, Pakistan, Philippines, Qatar, Sao Tomé-et-Principe, Arabie saoudite, Sénégal, Sri Lanka, Soudan, Swaziland, République arabe syrienne, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ouganda, Emirats arabes unis, République-Unie de Tanzanie, Vanuatu, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre : Israëï, Roumanie, Etats-Unis d'Amérique

S'abstiennent : Antigua-et-Barbuda, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bhoutan, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Cameroun, Canada, République centrafricaine, Chili, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Tchécoslovaquie, Danemark, Dominique, République dominicaine, Equateur, Estonie, Ethiopie, Fidji, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Grenade, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Islande, Inde, Irlande, Italie, Jamaïque, Japon, Kenya, Kirghizistan, Lettonie, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malawi, Malte, Iles Marshall, Mexique, Micronésie (Etats fédérés de), Mongolie, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Norvège, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, Fédération de Russie, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Saint-Marin, Singapour, Slovénie, Iles Salomon, Espagne, Suriname, Suède, Tadjikistan, Togo, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Uruguay, Venezuela, Zaïre

Par 64 voix contre 3, avec 90 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 47/55).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite ainsi achever son examen du point 64 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant examiner le rapport (A/47/695) de la Première Commission sur le point 65 de l'ordre du jour, intitulé "Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination".

Le projet de résolution recommandé par la Première Commission figure au paragraphe 7 de son rapport. La Première Commission a adopté sans vote le projet de résolution. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 47/56).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite ainsi achever son examen du point 65 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant examiner le rapport (A/47/696) de la Première Commission sur le point 66 de l'ordre du jour, intitulé "Question de l'Antarctique".

L'Assemblée va se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Commission au paragraphe 7 de son rapport. Je donne d'abord la parole au représentant de l'Allemagne pour une explication de vote avant le vote.

M. VERGAU (Allemagne) (interprétation de l'anglais) : Au nom des Etats parties au Traité sur l'Antarctique, j'aimerais dire avant le vote combien nous regrettons que, pour la huitième fois depuis 1985, il ait été impossible de parvenir à un consensus sur la question de l'Antarctique.

Les Etats parties sont d'avis qu'un consensus représente la seule base raisonnable pour traiter de la question de l'Antarctique à l'Assemblée générale. Cette position tient pleinement compte de l'intégrité du Traité sur l'Antarctique, qui, depuis plus de 30 ans, unit les pays actifs en Antarctique dans le cadre d'un accord fructueux unique sur l'utilisation pacifique d'un

M. Vergau (Allemagne)

continent. C'est donc une source de déception pour les Etats parties de constater que les auteurs du projet de résolution persistent dans une démarche qui ne reconnaît que minimalement les importantes réalisations du système du Traité sur l'Antarctique et le rôle vital qu'a joué le Traité pour accroître la coopération internationale en Antarctique. Nous regrettons qu'il se soit encore avéré impossible de parvenir à un consensus.

Pour souligner leur position selon laquelle la question de l'Antarctique ne doit être traitée que sur la base d'un consensus, les Etats parties ne participeront pas au vote sur le projet de résolution. Nous appelons toutes les délégations à ne pas participer au vote.

Un vote par appel nominal sur le projet de résolution aura lieu. Je demande que le procès-verbal de la séance reflète clairement la position des Etats qui, comme celui que représente ma délégation, décident de ne pas participer au vote.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant prendre une décision sur le projet de résolution.

Un vote par appel nominal a été demandé. Les délégations se souviendront qu'on a procédé à un vote par appel nominal à la Première Commission.

Il est procédé au vote par appel nominal.

Le vote commence par l'Ethiopie, dont le nom a été tiré au sort par le Président.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Botswana, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, République centrafricaine, Tchad, Comores, Congo, Costa Rica, Chypre, Djibouti, Dominique, Egypte, El Salvador, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Liban, Lesotho, Libéria, Jamahiriya arabe libyenne, Malawi, Malaisie, Maldives, Mali, Mauritanie, Maurice, Mexique, Mongolie, Maroc, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Pakistan, Panama, Philippines, Qatar, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sao Tomé-et-Principe, Arabie saoudite, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Sri Lanka, Soudan, Suriname, Swaziland, République arabe syrienne, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Ouganda, Emirats arabes unis, République-Unie de Tanzanie, Vanuatu, Viet Nam, Yémen, Zaïre, Zambie, Zimbabwe

Votent contre : Argentine

S'abstiennent : Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Irlande, Liechtenstein, Malte, Portugal, Saint-Marin, Turquie, Venezuela

Par 96 voix contre une, avec 9 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 47/57).\* \*\*

\* Pendant le vote par appel nominal, les pays suivants ont annoncé qu'ils ne participaient pas au vote : Arménie, Australie, Autriche, Bélarus, Belgique, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Colombie, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Tchécoslovaquie, République populaire démocratique de Corée, Danemark, République dominicaine, Equateur, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Guatemala, Honduras, Hongrie, Islande, Inde, Israël, Italie, Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, République démocratique populaire lao, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Iles Marshall, Micronésie (Etats fédérés de), Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Norvège, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Pologne, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Fédération de Russie, Samoa, Slovénie, Iles Salomon, Espagne, Suède, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Uruguay.

\*\* La délégation de l'Argentine a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait ne pas participer au vote.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite ainsi terminer l'examen du point 66 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée générale va maintenant passer au rapport de la Première Commission (A/47/697) sur le point 67 de l'ordre du jour "Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée".

L'Assemblée va se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 8 de son rapport.

La Première Commission a adopté le projet de résolution sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 47/58).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite ainsi conclure son examen du point 67 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée générale va maintenant passer au rapport de la Première Commission (A/46/698) sur le point 68 de l'ordre du jour "Application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix".

Le rapport de la Cinquième Commission sur les incidences sur le budget-programme du projet de résolution figure dans le document A/47/762.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, République centrafricaine, Tchad, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Chypre, République populaire démocratique de Corée, Djibouti, Dominique, République dominicaine, Equateur, Egypte, El Salvador, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Kirghizistan, République démocratique populaire lao, Liban, Lesotho, Libéria, Jamahiriya arabe libyenne, Madagascar, Malawi, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Iles Marshall, Mauritanie, Maurice, Mexique, Micronésie (Etats fédérés de), Mongolie, Maroc, Mozambique, Myanmar,

Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, Fédération de Russie, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Arabie saoudite, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Sri Lanka, Soudan, Suriname, Swaziland, République arabe syrienne, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Ouganda, Ukraine, Emirats arabes unis, République-Unie de Tanzanie, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zaïre, Zambie, Zimbabwe

Votent contre : France, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique

S'abstiennent : Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Tchécoslovaquie, Danemark, Estonie, Fidji, Finlande, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Saint-Marin, Slovénie, Espagne, Suède, Turquie

Par 129 voix contre 3, avec 35 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 47/59).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite ainsi conclure son examen du point 68 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous passons maintenant au rapport de la Première Commission (A/47/599) sur le point 60 de l'ordre du jour, intitulé "Examen de l'application sur le renforcement de la sécurité internationale".

L'Assemblée va se prononcer sur les deux projets de résolution recommandés par la Première Commission au paragraphe 12 de son rapport.

Le projet de résolution A est intitulé "Examen de l'application sur le renforcement de la sécurité internationale".

Un vote enregistré a été demandé.



Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Cameroun, Cap-Vert, République centrafricaine, Tchad, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Chypre, République populaire démocratique de Corée, Djibouti, Dominique, République dominicaine, Equateur, Egypte, El Salvador, Ethiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, République démocratique populaire lao, Liban, Lesotho, Libéria, Jamahiriya arabe libyenne, Madagascar, Malawi, Malaisie, Maldives, Mali, Iles Marshall, Mauritanie, Maurice, Mexique, Micronésie (Etats fédérés de), Mongolie, Maroc, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Arabie saoudite, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Sri Lanka, Soudan, Suriname, Swaziland, République arabe syrienne, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Ouganda, Ukraine, Emirats arabes unis, République-Unie de Tanzanie, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zaïre, Zambie, Zimbabwe

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique

S'abstiennent : Afghanistan, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Burundi, Canada, Tchécoslovaquie, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Israël, Italie, Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Fédération de Russie, Saint-Marin, Slovénie, Espagne, Suède, Turquie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Par 122 voix contre une, avec 43 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 47/60 A).\*

---

\* La délégation de l'Afghanistan a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour et la délégation de la Bosnie-Herzégovine qu'elle entendait s'abstenir.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution B est intitulé "Maintien de la sécurité internationale".

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Angola, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bélarus, Belgique, Bhoutan, Bolivie, Bulgarie, Burkina Faso, Canada, Costa Rica, Tchécoslovaquie, Danemark, Dominique, El Salvador, Fidji, Finlande, France, Gambie, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Koweït, Kirghizistan, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Iles Marshall, Maurice, Micronésie (Etats fédérés de), Mozambique, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Norvège, Oman, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Fédération de Russie, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Samoa, Saint-Marin, Arabie saoudite, Seychelles, Slovénie, Espagne, Swaziland, Suède, Turquie, Turkménistan, Ukraine, Emirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Uruguay, Vanuatu, Zaïre

Votent contre : Néant

S'abstiennent : Afghanistan, Algérie, Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, République centrafricaine, Tchad, Chili, Colombie, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Chypre, République populaire démocratique de Corée, République dominicaine, Equateur, Egypte, Estonie, Ethiopie, Gabon, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamaïque, Kenya, République démocratique populaire lao, Liban, Lesotho, Libéria, Jamahiriya arabe libyenne, Madagascar, Malaisie, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Maroc, Myanmar, Namibie, Nicaragua, Niger, Nigéria, Pakistan, Paraguay, Pérou, Philippines, Rwanda, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Singapour, Sri Lanka, Soudan, Suriname, République arabe syrienne, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Par 79 voix et 84 abstentions, le projet de résolution B est adopté (résolution 47/60 B).\*

\* La délégation de l'Estonie a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour et la délégation de la Bosnie-Herzégovine qu'elle entendait s'abstenir.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite ainsi conclure son examen du point 69 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous passons maintenant au rapport de la Première Commission (A/47/700) sur le point 142 de l'ordre du jour, intitulé "Renforcement du régime défini dans le Traité visant à l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes".

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport. Le projet de résolution est intitulé, "Renforcement du régime défini dans le Traité visant à l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco)".

La Première Commission a adopté le projet de résolution sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution A/47/L.40 est adopté (résolution 47/61).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite ainsi conclure son examen du point 142 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

#### PROGRAMME DE TRAVAIL

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Avant de lever la séance, je voudrais informer les Membres que vendredi matin, 11 décembre, immédiatement après s'être prononcée sur les projets de résolution relatifs aux points 40 "Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres" et 30 "Question de Palestine" de l'ordre du jour, l'Assemblée générale se prononcera sur les projets de résolution soumis au titre du point 35 de l'ordre du jour "La situation au Moyen-Orient".

J'informe aussi les Membres que vendredi après-midi, immédiatement après s'être penchée sur les rapports de la Commission politique spéciale, l'Assemblée générale examinera le point 26 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 45.